

COURRIER DE LA SAMBRE,

JOURNAL DE LA PROVINCE DE NAMUR

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

N° 211.

LUNDI ET MARDI. 6 ET 7 DÉCEMBRE 1830.

INTERIEUR.

NAMUR, 6 décembre.

Chers concitoyens ! braves Namurois !

Un régiment de lanciers s'organise à Namur : Venez vous ranger sous les couleurs nationales que votre courage et votre patriotisme ont rendues si glorieuses. Vous trouverez parmi vos chefs des braves de Wagram et de la Moskowa. Si la défense de notre beau pays l'exige, ils sauront vous conduire à la victoire. La devise *honneur et patrie*, qu'ils ont adoptée, est la vôtre ; elle sera le sûr garant de vos succès.

Namur, le 1^{er} décembre 1830.

Le gouverneur de la province de Namur,
Le baron DE STASSART.

Sur le rapport du comité de la justice,
M. Herman-Joseph Demarteau, actuellement clerc de notaire à Namur, est nommé notaire à Gembloux, en remplacement du sieur Dury, décédé.

— M. Capelle-Michaux, élu à l'unanimité bourgmestre de Maizeret, et MM. Daix et Timsonet échevins, ont renoncé à leur traitement.

A Monsieur le rédacteur du *Courrier de la Sambre*.

Namur, le 27 novembre 1830.

Monsieur le rédacteur,

La reconnaissance dont je suis pénétrée envers M. Thirion, docteur en chirurgie et en accouchement en cette ville, m'engage à signaler au public un fait.

J'avais une loupe en-dessous de l'œil droit qui grossissait et me faisait souffrir depuis long-temps, et qui m'empêchait de me livrer à mes occupations ordinaires. J'ai différentes fois consulté divers chirurgiens, qui tous m'avaient conseillé de ne rien faire. Mes souffrances étant augmentées, j'allai chez M. Thirion, qui me dit qu'il fallait l'enlever ; je m'y résignai, et le lundi, 22 de ce mois, à onze heures du matin, il me fit l'opération sans me causer presque de douleur. Je me sentis de suite soulagée ; je travaillai le même jour au soir et les autres jours jusqu'au vendredi 26, jour qu'il ôta la bande qu'il avait mise sur la plaie, dont il ne reste aujourd'hui aucune trace.

J'espère que vous aurez la bonté d'accorder une place à ma lettre dans votre journal, pour témoigner à M. Thirion ma plus vive reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ÉLÉONORE GILLARD.

BRUXELLES, 5 décembre.

Hier au congrès M. de Robaulx a donné lecture d'une lettre, annonçant le désarmement de la garde civique d'Ostende, ce fait parut si incroyable, que monsieur le président, et plusieurs membres, manifestèrent plus que des doutes. La lettre n'en laissa aucun. — M. A. Rodenbach ajouta que la régence de Furnes s'opposait à ce que la garde urbaine fit son service, mêmes doutes, cependant un adjudant-major de cette garde était ici pour réclamer contre une semblable mesure, justice lui a été rendue aujourd'hui. (*Emancipation.*)

— La cérémonie nationale consacrée à la mémoire des glorieuses victimes de nos grandes journées a été célébrée hier avec une pompe vraiment imposante et dans l'ordre indiqué par le programme. L'aspect superbe de l'église de S^{te} Gudule, le clergé nombreux qui officiait, les autorités, les états-majors des gardes urbaines et des troupes réglées, les tribunaux, les ministères, le gouvernement provisoire et le congrès national, qui remplissaient le chœur ; les gardes urbaines qui faisaient le service de l'église, et le peuple qui y pressait : tout élevait les esprits et les pénétrait d'une religieuse émotion.

Après le service le cortège s'est remis en marche vers la place des *Martyrs* au milieu d'un public immense, pour poser la première pierre du monument que l'on y doit élever ; cette place offrait un spectacle vraiment imposant : à l'arrivée des autorités, les tambours ont battu aux champs, les trompettes ont sonné, la musique s'est fait entendre ; un court discours a été prononcé sur la tombe des héros-citoyens, après lequel le président du congrès a procédé à la pose de la première pierre aux sons d'une musique funèbre exécutée par notre société de la Grande Harmonie revêtue d'un superbe costume militaire. Le cortège est ensuite retourné avec le plus grand ordre au congrès national. Cette belle cérémonie restera long-temps gravée dans le souvenir des Bruxellois. (*Le Belge.*)

Le comité central,

Vu l'urgence de procurer des chevaux à l'armée, et considérant que le défaut de cavalerie peut compromettre le service militaire ; arrête : Art. 1^{er}. Chaque commune amènera deux chevaux au chef lieu de son arrondissement.

2. A cet effet l'autorité communale requerra des habitans les chevaux qui réunissent les conditions propres à la cavalerie et à l'artillerie, parmi lesquels elle choisira au moins les meilleurs, et les fera conduire au chef lieu susdit.

3. Un délégué du gouvernement, assisté du bourgmestre et d'un artiste vétérinaire, en achètera un nombre à-peu-près égal à celui des communes de l'arrondissement, et les paiera auxdites communes, moyennant un bon sur l'agent de la banque.

4. Ce bon sera payable aux communes le 1^{er} juillet 1831.

5. Néanmoins les communes paieront comptant aux vendeurs qui le requerraient, le prix des chevaux qui leur auront été achetés par le gouvernement.

6. Dans les communes où il n'y a point de fonds disponibles, le prix sera reparté entre les notables les plus imposés, et les fonds ainsi avancés compteront aux notables en déduction de leurs contributions pour 1831.

7. Dans le cas où une commune ne pourrait point fournir un cheval propre au service de l'artillerie ou de la cavalerie, il y sera pourvu par l'achat, d'un cheval, dans une autre commune du même arrondissement, aux frais de la première.

8. Les comités de l'intérieur et de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 1^{er} décembre 1830.

— Les dernières nouvelles d'Anvers, que nous garantissons, portent que le gouvernement hollandais s'est enfin démasqué. Tout en levant le blocus par arrêté du 25, il maintient son arrêté du 20, qui défend le transport des marchandises des provinces restées fidèles aux provinces soulevées. D'après cela, et surtout d'après une disposition prise le 26 novembre 1830 par le conseiller d'état Vyzer, administrateur des impositions directes, il n'est nullement question que les marchandises retenues à Flessingue arrivent à Anvers. Les capitaines étrangers, retenus à Flessingue, qui exigent ou de pouvoir monter la rivière ou d'avoir un refus formel signé par l'amiral Gobiüs, ne peuvent obtenir de lui ni l'un ni l'autre.

Voilà comme le gouvernement hollandais suit les règles de la justice et de la bonne foi : ce ne fut jamais autrement. Les puissances doivent-elles donc s'étonner que les Belges, loyaux et fidèles par caractère, aient profité de la première occasion qui s'est offerte à eux pour secouer le joug du déshonneur et de la perfidie ? (*U. Belge.*)

— On écrit de Liège, 4 décembre :

M. Ticken de Terhove vient de publier à Hasselt la proclamation suivante :

« Habitans de la Hesbaye et de la province de Limbourg, une suspension d'armes vient d'être conclue entre le gouvernement provisoire et le gouvernement hollandais ; mais, comme l'expérience a prouvé plus d'une fois qu'avec certains ennemis on ne saurait trop prendre de précautions, la prudence exige que chaque commune organise le plus tôt possible un contingent armé proportionné à sa population, pour contribuer à repousser, au besoin, l'ennemi commun, s'il tentait d'envahir de nouveau vos foyers.

« Habitans de la Hesbaye et de la province de Limbourg, mes braves compatriotes ! votre courage et votre patriotisme me sont connus, il est inutile de les stimuler ; si l'ennemi roupait à l'improviste, et contre le droit des gens, l'armistice conclu, sonnez partout le tocsin, à défaut de fusils servez-vous de fourches, de faux, de fléaux, armes excellentes contre la cavalerie, et soyez prêts à me joindre au premier coup de canon.

« Que tous ceux qui sont en état de combattre viennent cueillir les lauriers immortels destinés aux défenseurs de notre liberté et de notre indépendance, en faisant à notre ennemi une vaste tombe de nos contrées.

« Le général commandant en chef l'armée de la Meuse,
« DE TICKEN DE TERHOVE. »

FRANCE. — Paris, 2 décembre.

La chambre des députés a offert aujourd'hui un spectacle animé ; l'enthousiasme belliqueux qui partout se manifeste a semblé l'avoir envahie. Ce doit être un profond avertissement pour les puissances étrangères, de voir des hommes qu'on ne taxera pas assurément d'humour conquérant ni d'exaltation juvénile, accueillir avec de tels transports la possibilité de la guerre contre une coalition nouvelle.

Monsieur le ministre des finances a présenté un projet de loi pour appliquer aux exercices de 1830 et 1831 le *fond commun* du milliard de l'indemnité.

Le ministre de la guerre est venu demander ensuite une levée de 80,000 hommes sur la classe de 1830.

MM. les ministres affirment que la paix est infiniment plus probable que la guerre, et qu'en conséquence ils négocieront encore, mais

qu'ils négocieront appuyés de 500,000 soldats et d'un million de gardes nationaux.

— Les membres d'une députation qui ont été présentés aujourd'hui au roi rapportent ce soir avec enthousiasme la réponse de Louis-Philippe au discours qu'ils lui avaient adressé : « Au premier coup de canon tiré contre notre liberté, mes amis, s'est écrié le roi avec chaleur, je viendrai me mettre à la tête de notre brave garde nationale, et j'appellerai tous les bons citoyens à venir mourir avec moi pour défendre la France ! »

On ne saurait peindre l'impression que ces paroles, prononcées avec chaleur et d'une voix émue, ont produit. Puissent-elles retentir dans toute la France !

Procès des ministres.

La Gazette des Tribunaux a donné hier un exposé des interrogatoires des ex-ministres devant la commission de la chambre des députés. Toutes les réponses de M. de Polignac peuvent se résumer dans ce peu de mots : « Je l'ignore; le fait est faux. Lorsqu'on m'interroge sur ce que le roi a pu m'avoir dit ou m'avoir écrit; un sentiment de respect et d'honneur m'impose un silence absolu. »

M. de Peyronnet, quoique plus souple, tient à peu près le même langage. On lui a demandé s'il avait eu connaissance de l'invitation faite par plusieurs ministres au sieur Lizoire, de livrer des projectiles incendiaires pour s'en servir contre la ville de Paris. « Cette question, a-t-il répondu, me fait éprouver le sentiment le plus douloureux; le fait est grossièrement faux, quant à moi. »

M. Guernon-Ranville et M. de Chantelauze entrent plus volontiers dans les détails. Le second n'a pas hésité à reconnaître qu'il était l'auteur et le seul auteur du Rapport au roi.

— La première nouvelle des armemens étrangers a produit sur nos départemens frontières un effet électrique. La population de l'Est est en mouvement : partout on se prépare à une vigoureuse résistance. Dans la Meuse et dans la Meurthe, toutes les communes, urbaines ou rurales, viennent de décider que leurs revenus particuliers seront, avec le produit des souscriptions, employés à acheter des sabres, des fusils, des gibernes pour les volontaires. La petite commune de Gondrecour a demandé, de plus, l'autorisation d'avancer d'un an la coupe de ses bois, pour en consacrer le prix à ce noble usage. La ville de Bar et le village de Sampigny lèvent des cavaliers à leurs frais; enfin on annonce la formation de bataillons de volontaires dans chaque département, et celui de l'Isère doit fournir, dit-on, 10,000 hommes. (La France nouvelle.)

— Il vient, dit-on, d'être arrêté au ministère de l'instruction publique que le tambour va être substitué à la cloche dans tous les collèges royaux. Les élèves apprendront le maniement des armes; ils seront divisés en compagnies avec caporaux et sergens pris parmi eux. On ne dit pas que le chapeau militaire soit remis en honneur. (Idem.)

SOUSCRIPTION POUR LES DEUX PROCÈS CATHOLIQUES.

Le ministère public ne s'est pas contenté de saisir le N° de l'Avenir du 25 novembre, où nous faisons un appel aux évêques de France; il a encore arrêté, le jour suivant, les paroles que nous adressions à tous les catholiques sur leur état présent dans le royaume de leurs pères. Les catholiques français vont comparaître devant leurs concitoyens pour y rendre compte de leurs gémissements, pour y exposer ce qu'ils croient avoir souffert, ce qu'ils craignent, ce qu'ils désirent. Jour à jamais heureux! Nos concitoyens ont à se plaindre de nous depuis quinze ans; depuis quinze ans, nous avons peu mérité leur affection, nous avons été coupables en beaucoup de choses contre l'amour que nous leur devions. Nos concitoyens ont vaincu : le jour de l'humiliation est venu pour nous, et la Providence a décidé que nous sentirions à notre tour tout ce que pèse une liberté qui n'est pas de bonne foi. La Providence est juste. Mais plusieurs catholiques de France ont pensé que l'épreuve pouvait être abrégée, et que leur réconciliation sincère avec la liberté obtiendrait de leurs concitoyens quelques sentimens de sympathie et de générosité. Ils ont tiré de leurs entrailles un cri qui a paru nouveau et qui ne l'était pas dans leur ame, qui ne l'était pas dans l'histoire des chrétiens. Ils ont jeté aux peuples avides d'ordre et de franchises communes, ils leur ont jeté le nom sublime de Dieu, le nom sublime de la liberté, comme deux noms éternels et frères. Des hommes de tous les rangs et de toutes les croyances ont répondu à leur cri, de tous les points du temple et de la patrie.

Maintenant on accuse ceux qui ont été les premiers médiateurs entre la religion et la liberté; on les traduit devant leurs concitoyens pour y répondre de leur conduite. On entendra des deux parts les reproches, le pays jugera les fautes passées, les fautes présentes, et nous lui demanderons avec confiance notre part de la liberté. Jour à jamais heureux! Religion, liberté, patrie, elles vont se voir ensemble, et se dire des paroles qui intéressent le repos du monde.

Les catholiques français seront représentés devant leurs concitoyens par un homme dont la voix est bien connue, et par un jeune homme qui n'a encore aucun titre à une si grande gloire. Or, il importe que tous nos frères, que tous les amis de Dieu et de la liberté leur donnent une sorte de mandat spécial pour parler en leur nom. Une souscription est ouverte, à cet effet, en faveur des deux procès catholiques. On recevra depuis cinq centimes jusqu'à cinq francs. Nous prions nos abonnés de choisir l'un d'eux, dans chaque ville, pour toucher les souscriptions et les transmettre au bureau du journal. Les sommes perçues seront employées aux frais des deux procès et

aux amendes qui seraient encourues. Le nom des souscripteurs sera rendu public.

F. DE LA MENNAIS, prêtre; P. GERBET, prêtre; ROHRBACHER, prêtre; H. LACORDAIRE, prêtre; AD. BARTELS, ex-banni belge; C. DE COUX; A. DAGUERRE.

Le rédacteur en chef, HAREL DU TANCREL.

Le rédacteur gérant, WAILLE.

JOURNAUX FRANÇAIS.

La guerre paraît imminente. Les armées russes se concentrent sur les frontières de la Pologne, les armées prussiennes s'avancent sur le Rhin, et déjà deux cent mille Autrichiens campent en Italie. Ces forces colossales n'attendent qu'un ordre de leurs souverains pour se précipiter en masse sur nos frontières; et l'Espagne, qui vient de repousser quelques bandes d'insurgés, semble prête à faire cause commune avec les rois conjurés contre nous. Seule, parmi les grandes puissances de l'Europe, l'Angleterre se tient à l'écart; elle veut être neutre, ou plutôt il n'est encore en son pouvoir que d'être neutre. Trop occupé des embarras de sa nouvelle position, le ministère de lord Grey jette un regard timide sur ce continent que l'or anglais a si souvent ensanglanté. Des dissensions intestines enchaînent sa volonté, et, pour pousser aussi le cri de guerre, il attend que l'orgueil britannique se soit ému au bruit de nos combats. Alors il interviendra sans crainte et peut-être avec joie, car une insurrection d'ouvriers l'effraie plus qu'une bataille; et pendant qu'il livrera des batailles il sait qu'il n'aura point d'insurrection à redouter. Il cherchera donc à produire une réaction dans les esprits, à porter leur attention de l'intérieur à l'extérieur, et pourvu qu'il puisse s'engager dans la lutte sans être renversé par l'explosion des mécontentemens populaires, il la continuera et la prolongera peut-être, afin de prolonger ainsi la trêve qu'il aura conclue avec la misère des peuples.

Les circonstances sont graves, ou du moins elles peuvent le devenir, et, c'est à regret que nous le disons, le ministère français s'est conduit comme s'il avait eu dans la continuation de la paix cette foi absolue, implicite, que nous donnons aux vérités révélées d'en haut. Même aujourd'hui, il semble croire qu'il s'agit seulement de rendre la Belgique à ses tyrans; et peut-être que l'incendie de ces nobles villes où la croix s'est enfin retrouvée à côté de la liberté, ne lui dessillera point les yeux.

Si vous lui parlez d'une invasion prochaine, il suivra sur la carte les armées ennemies, et comme elles doivent passer par Luxembourg pour arriver à Bruxelles, il en conclura naïvement qu'elles n'iront pas plus loin. Après cela, allez lui dire que la France n'a de force qu'autant que ses habitans jouissent des mêmes droits, obtiennent du pouvoir la même protection, du gouvernement le même degré de liberté; dans la fange où il les a laissés tomber, montrez-lui les symboles de votre salut; nommez-lui vos églises indignement profanées; réclamez dans la liberté de l'épiscopat la perpétuité de votre foi; rappelez-lui l'exemple du duc de Wellington, se préparant à la guerre par l'émancipation des catholiques, et, pour toute réponse à vos plaintes, toute reconnaissance de vos conseils, il vous traduira devant la Cour d'assises.

Sommes-nous les seuls ennemis qui lui fassent peur? Pense-t-il qu'il sera sauvé lorsqu'un jury aura enfermé la vérité à Sainte-Pélagie, comme pour apprendre à la France où elle doit la chercher! Plût au Ciel qu'il en fût ainsi, et que notre belle patrie dût retrouver sa force et sa prospérité dans la sentence de notre condamnation! Mais on ne met point en fuite des armées aguerries à l'aide de pareils enfantillages; mais, pendant que les casuistes officiels du gouvernement enchaîneront la presse, nos frères de la Belgique peuvent être livrés à la fureur de leurs bourreaux, et une honte éternelle, ineffaçable, s'attachera peut-être au nom français.

La seule force qui puisse nous rendre invincibles, notre force morale, s'usera par de lâches concessions, et le temps que nous perdrons à négocier, le temps qui devrait être employé à unir les Français en un indissoluble faisceau par le lien d'une liberté commune, se perdra en vaines disputes, en oiseux plaidoyers.

Et cependant qui peut croire que ce soit afin de dompter la juste résistance de la Belgique que l'Europe épuise des finances déjà épuisées, et met en mouvement des armées égales en nombre aux armées qui triomphèrent de Napoléon. Si les hostilités commencent, le duché de Luxembourg servira de prétexte pour attaquer les Belges, et les Belges, à leur tour, serviront de prétexte pour attaquer la France. Laissons ces armées colossales s'approcher de nos places fortes sans que cinq cent mille Français se présentent pour les recevoir, et aussitôt elles percent nos frontières, et la guerre se déclare sous les murs de Paris.

Encore si dans cette guerre il ne sagissait que des noms de nos gouvernans, si la paix ne devait nous coûter, à nous catholiques, qu'un changement de servitude! Nous pourrions rester indifférens à la faiblesse, à l'inertie, à l'imprévoyance des hommes qui nous avaient promis la liberté et qui, jusqu'à ce jour, ont si mal tenu leur promesse. Mais il ne faut point s'abuser sur notre position. La France sera menacée dans sa vie, son existence, son indépendance. Les vainqueurs ne s'arrêteront plus devant la couleur d'une bannière, et quel que soit le parti qu'ils essaieront d'isoler de tous les autres partis, ils n'en mettront pas moins en-dehors du droit des gens tout Français qui a une propriété à perdre ou une goutte de sang à verser pour son pays. Pauvres, ils viendront pour s'enrichir et non pour assurer le triomphe d'une opinion ou d'un intérêt social; riches de nos dépouilles, ils voudront tellement nous affaiblir, que nous ne puissions jamais leur demander compte de leurs rapines, et la ruine,

la dévastation, peut-être le partage de notre beau pays : voilà le but nécessaire d'une invasion qui les perdrait si elle avait un autre résultat. En 1814 et 1815, l'Angleterre soldait les troupes qui marchaient contre nous; elles pouvaient vivre sans avoir recours au plus terrible des droits de la guerre; et d'ailleurs une sévère discipline était possible, parce que les nouvelles idées n'avaient point pénétré parmi elles. Comme l'autorité du souverain était encore entière, il pouvait en user dans l'intérêt de sa prudence ou de son honneur, sans craindre de la compromettre; mais aujourd'hui, il faudra payer, et chèrement payer, les services qu'elles seront appelées à rendre, les périls qu'elles auront à braver. Elles ont entendu parler de la liberté; le soldat étranger a une notion confuse de ce qu'elle est; et plus il envie notre sort, plus ses chefs seront contrains de lui accorder de licence, afin qu'il ne fasse point cause commune avec nous.

Combien de fois ne se sont-ils point repentis de ces rapports de bienveillance, qui avaient fini par s'établir entre leurs armées et les citoyens de notre heureuse patrie? Rétablir ces rapports, ce serait exposer Saint-Pétersbourg à d'autres émeutes, et un intérêt qui l'emportera sur tout autre les condamnerait à nous faire une guerre de barbares, à nous contraindre de les haïr, afin que leurs soldats nous haïssent à leur tour, alors même qu'ils pourraient consentir à ne point combler le déficit de leurs caisses aux dépens de la France.

Qui peut dire où s'arrêterait le torrent prêt à fondre sur nous, si la Providence nous refusait la force de le contenir avant qu'il n'ait débordé sur notre territoire? Ce n'est point assez pour notre salut de repousser ces masses après qu'elles auront franchi nos frontières, ce n'est point assez de voler en masse aux armes, après que le pillage et l'incendie auront réveillé les mêmes sentimens dans les partis les plus opposés; il faut devancer cette union qu'amènerait bientôt des calamités communes, par une union protectrice de l'inviolabilité de notre sol; il faut aller au devant de ces ravageurs futurs de nos riches provinces, et les arrêter sur le seuil même de la terre promise à leur cupidité. D'innombrables alliés nous attendent partout où nous porterons nos drapeaux. Berlin et Vienne tremblent au premier pas que nous ferons en avant, et, en montrant aux nations la Belgique sauvée par notre prudente audace, nous pourrions leur dire que ce ne sera pas en vain qu'elles auront foi dans l'amour qu'elles nous portent.

Si le ministère avait pris tout d'abord l'attitude qui convient à la France; si, à l'exemple de l'Angleterre, chaque fois qu'un grand danger la menacée, il avait concédé à la liberté de conscience quelques nouvelles franchises, les armées étrangères seraient encore dispersées dans leurs cantonnemens, et les rivalités qui existent entre leurs souverains respectifs ne se seraient pas éteintes un instant dans la haine que nous leur inspirons. La Prusse et l'Autriche ne s'aveuglèrent point sur ce qu'elles ont à redouter de la Russie, sur ce que la Russie peut gagner à de nouveaux combats. Une ceinture de fer se serait formée autour des États du czar, et, bloqué dans ses frimats, il aurait à se frayer un passage à travers des pays ennemis, pour arriver jusqu'à nous. Mais, quand elles ont vu la liberté de 1830 se défigurer et se flétrir au point de prendre quelques-uns des traits de la liberté de 1789, elles se sont laissées aller à des craintes et à des espérances également funestes au repos de l'Europe. D'une part elles ont redouté l'établissement d'une propagande d'anarchie et de désordre, comme, de l'autre, elles ont entrevu, dans les persécutions locales qui frappaient une partie des Français, un gage de notre désunion, de notre faiblesse, de notre défaite, et la nécessité de contenir l'ambition de la Russie va peut-être s'effacer devant une nécessité plus grande.

Ainsi les fausses conséquences qui ont été tirées des principes de la dernière révolution, bien plus que ces principes en eux-mêmes, rendent une guerre presque inévitable. Au lieu d'un prosélytisme moral et tout au profit de l'ordre, il y a eu au-dehors et au-dedans une tendance à user d'une autre sorte de prosélytisme aussi peu rationnel en lui-même que propre à provoquer de fatales résistances. Mais quels que soient les torts que nous avons à reprocher au ministère, quelque disposés que nous soyons à le renverser par les voies légales, nous n'irons point, pour le plaisir de le perdre, nous perdre avec lui. Notre conduite, à nous catholiques, sera réglée par des considérations plus hautes; et, Français avant d'être royalistes ou républicains, Français par nos premiers et derniers attachemens terrestres, nous ferons notre devoir, sans qu'aucune autre pensée puisse nous en distraire; nous le ferons même avec joie, car nos intérêts les plus chers sont ici d'accord avec nos vœux, comme nos vœux avec notre devoir.

Défendons notre pays d'abord, et puis nous réglerons nos comptes avec ceux qui prétendraient faire encore de nous des parias sur la terre que nous aurons arrosée de notre sang. Montrons-leur comment nous savons combattre pour notre pays, afin qu'ils sachent comment nous saurons un jour combattre pour la liberté de nos enfans, pour la liberté de nos consciences. Oublions le mal qui nous a été fait par les instrumens de quelques misérables coteries, et que la France nous proclame avec transport les plus fidèles et les plus intrépides de ses enfans. Car c'est pour elle, et pour elle seule que nous prendrons les armes, pour le sol qui nous a vus naître, pour nos familles, pour la conservation de nos biens, et pour la liberté commune, de retour dans nos foyers, nous le redirons à nos calomnieux. Alors qui oserait retenir encore un seul de nos droits? Notre part de gloire nous récompensera de notre part de liberté, et si, pour obtenir l'une après avoir conquis l'autre, il fallait impérieusement la réclamer, nos frères d'armes, assis à l'ombre du même laurier, se lèveraient avec nous.

(L'Avenir.)

La Belgique, par le même droit et avec le même courage qui ont triomphé chez nous au mois de juillet, a renversé son gouvernement, et a reconquis son indépendance. Elle est innocente, ou nous sommes coupables. On ne saurait attaquer ses actes, sans se déclarer indirectement contre les nôtres. La rigueur des principes qu'on lui opposerait n'admet point de différence. En faisant distinction de sa cause et de la nôtre, on ne consulterait que l'inégalité des forces. Tous les prétextes dont on couvrirait une attaque dirigée contre elle ne sauraient nous en déguiser le but réel, celui de nous atteindre, ou de nous menacer.

Nous devons désirer que la Belgique évite de donner ces prétextes. Nous pouvons souhaiter que l'Europe s'abstienne de provocations directes ou indirectes. Mais dans tous les cas, nous nous tiendrons prêts à repousser des hostilités injustes contre le principe du 29 juillet. C'est la force des choses qui a fait notre révolution, et, à ce titre, nous répondons de sa durée.

(Le Temps.)

Les noms des membres du nouveau conseil ne provoquent pas tous la même confiance: et, pour disposer à son gré des trésors et des bras de la nation, le ministère a besoin de s'adresser à notre raison par des lois populaires, à notre imagination par une conduite noble et courageuse. Il n'est peut-être pas téméraire d'avancer que de ce qu'il va faire ou laisser faire en Belgique dépend tout notre avenir. Un jour fort prochain doit nous apprendre si nous n'avons pas bien légèrement admis le grand principe de la non-intervention lorsque nous nous sommes opposés à l'affranchissement de l'Espagne, et que nous n'avons appuyé d'aucun secours l'insurrection belge. Certes, l'entrée des colonnes prussiennes dans les Pays-Bas ne laisse aucune obscurité sur ce point, et notre devoir, comme notre intérêt le plus cher, serait de marcher aussitôt à la rencontre de l'ennemi, au lieu de l'attendre sous les murs de Lille et de Valenciennes. Cent mille volontaires qui parlent notre langue et partagent la gloire de nos anciens combats viendraient grossir nos armées et les aider à porter la guerre, l'indépendance et la liberté jusqu'au cœur de l'Allemagne et de la Pologne.

Mais, si tel est le projet de notre gouvernement, et il nous répugne de penser qu'il puisse en avoir un autre, pourquoi tarde-t-il à s'annoncer? un aveu de ce genre, en même temps qu'il tempérerait l'ardeur belliqueuse de nos ennemis extérieurs et intérieurs, ranimerait la confiance et l'orgueil de la nation. MM. Guizot, de Broglie et Molé, crédules et dociles amis de la sainte-alliance, pouvaient s'en passer; cette confiance est indispensable à une administration résolue de soutenir la liberté et l'honneur français contre les attaques de tous les despotes du monde.

(La Tribune.)

C'est pour la seconde fois, en moins d'un demi-siècle, que l'intervention étrangère vient précipiter la chute d'un trône européen. Le congrès belge repoussant, par l'ordre du jour, les injonctions impératives des cours de Berlin et de Vienne, d'autres disent les applications officieuses de la France, en faveur de la maison de Nassau, s'est élevé au grandiose de la convention nationale décrétant la république en présence des baïonnettes prussiennes accourues à 20 lieues de Paris pour réédifier la monarchie de Louis XVI.

Aujourd'hui comme alors, un grand acte, un acte péremptoire et soudain d'autorité nationale, a été la seule réponse qu'un peuple insulté dans sa dignité et dans ses droits, ait daigné faire à la présomption insolente de quelques despotes. Honneur aux Belges! Ils sont dignes de la destinée de gloire que notre exemple leur a faite; ils méritent de se reposer de leurs travaux dans l'indépendance et la liberté.

Mais quel sera pour l'Europe, pour la France surtout, le résultat de la mémorable séance du 24 novembre? Le sol belge sera-t-il profané par les ennemis de toute civilisation, et, s'il l'est, acquiescerons-nous sans murmure à ce principe d'envahissement sans terme? Souffrirons-nous que les soldats de la Sainte-Alliance viennent, à nos portes, sous nos yeux, vaincre les principes de notre révolution, et changer en funérailles les triomphes d'un peuple qui n'a d'autre tort que de marcher sur nos traces et de vouloir, comme nous, fonder sa liberté sur l'ordre, chasser un tyran et se donner un roi citoyen?

C'est impossible. Secouons donc l'habitude des fictions; osons regarder la vérité en face. La Belgique subjuguée et replacée violemment sous la domination des Nassau, nos ennemis auraient par ce fait triomphé contre nous du temps et des distances. Ces alternatives de succès et de revers retremperaient leur audace, leur donneraient une force nouvelle, et nous serions réduits, nous, à passer sous les fourches caudines, ou, au moins, à nous tenir long-temps encore sur une défensive incertaine et mal assurée; à nous défendre contre toutes les monarchies caduques que notre révolution a ébranlées. Voilà le terme final; tout autre arrangement ne serait que provisoire.

L'exclusion des Nassau est-elle donc le signal d'une inévitable conflagration? Nous persistons à croire que si les trônes qui sont encore debout comprennent leurs véritables intérêts. Ils n'ouvriront pas une lutte dans laquelle ils doivent périr. Nous pensons aussi que si la France sait justifier promptement de la notoriété de sa prépondérance, par un langage digne d'elle, et un déploiement rapide de tous ses moyens, l'orage sera conjuré.

(Les Communes.)

ANGLETERRE. — Londres, 27 novembre.

Le public apprendra avec plaisir que les enquêtes relatives aux incendies, commencées par l'ancien ministre de l'intérieur, ont été continuées par le ministre actuel, et que des agens dignes de con-

fiance sont partis pour les comtés qui ont été en proie à ces calamités, pour y recueillir tous les renseignemens qui peuvent mettre le gouvernement sur les traces de leurs auteurs.

ITALIE.

Il est certain que la police autrichienne tolère aujourd'hui en Italie la lecture des journaux libéraux français; on les trouve dans les principaux cafés de Milan.

ALLEMAGNE. — Francfort-sur-le-Mein.

Dans la séance du 4 novembre la diète germanique a pris une résolution dans l'affaire des états du grand-duché de Brunswick, et cette résolution est conforme aux conclusions de la commission. Elle porte que la commission du duc de Brunswick n'a le droit de modifier que par les voies constitutionnelles de la loi fondamentale renouvelée en 1820. Les états du duché de Brunswick ont donc atteint le but de leurs vœux, ils ont déjà l'assentiment de l'Allemagne, et maintenant ils peuvent compter sur des félicitations de la part de tous les gens de bien.

§ 258. du protocole de la 34^e séance de la diète germanique, tenue le 21 octobre 1830.

La résolution suivante a été prise à l'unanimité :

1^o Tant que dureront les circonstances actuelles, dans tous les cas où, d'après les dispositions de l'art. 26 de l'acte final, la coopération de tous les membres du corps germanique sera constitutionnellement nécessaire pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans les états de la confédération, tous les gouvernemens de ce corps s'engagent à se prêter mutuellement secours, de manière que si un gouvernement qui a besoin du secours de la confédération s'adresse, vu l'urgence du danger, immédiatement à l'un ou l'autre des états voisins pour lui demander une assistance militaire, ce secours sera accordé de suite au nom de la confédération, autant que les forces de l'état invité à le donner suffiront à cet égard, et que cela pourra avoir lieu sans danger pour son propre territoire, et sans compromettre évidemment la sûreté de ses propres troupes.

2^o Pour atteindre ce but, les contingens fédératifs seront tenus disponibles autant que possible, pendant toute la durée des circonstances extraordinaires du temps.

3^o De même que les gouvernemens de la confédération reconnaissent en général l'obligation de donner ouvertement et sans réserve à la diète, connaissance de tous les mouvemens insurrectionnels, qui annonceraient un caractère politique, ainsi que de ce qui a donné occasion à ces troubles, et des mesures prises pour rétablir l'ordre; de même cela devra surtout avoir lieu dans le cas mentionné art. 1; du reste dans ce même cas il sera donné aussitôt connaissance à la diète de la demande de secours, tant par le gouvernement qui l'aura demandé que par celui qui le prêtera, afin que la diète prenne de suite l'attitude prescrite par les lois de la confédération.

4^o Considérant que d'après l'art. 8 de l'acte final, chacun des plénipotentiaires à la diète dépend absolument de ses commettans, et est autorisé à n'agir que d'après leurs instructions, mais que dans les cas où il s'agit du maintien de la sûreté et de l'ordre en Allemagne, la plus grande célérité est d'une haute importance dans les mesures et leur exécution, les gouvernemens sont convenus de faire parvenir à leurs légations les instructions nécessaires avec toute l'étendue et la célérité possibles.

5^o Les censeurs des feuilles politiques recevront l'injonction la plus précise de n'accueillir les nouvelles relatives à des mouvemens tumultueux qu'avec prudence et en s'assurant des sources où elles ont été puisées, et de ne pas perdre de vue les résolutions de la diète du 20 septembre 1829. Ils dirigeront en même-temps une surveillance active sur les feuilles qui, sans faire mention des affaires étrangères, ne traitent que celles de l'intérieur, attendu que ces feuilles affaiblissent également, si on leur permet une licence sans frein, la confiance des sujets dans les autorités et les gouvernemens, et excitent par cette conduite indirectement à la révolte.

La confédération germanique, en prenant la résolution actuelle, se livre avec confiance à l'espoir que l'irritation qui se manifeste en ce moment sur différens points de l'Allemagne, cédera bientôt à la conviction calme et réfléchie du prix de la paix intérieure, et qu'elle trouvera un terme dans la sagesse des gouvernemens de l'Allemagne, puisqu'on peut s'attendre à ce que, d'un côté, ces gouvernemens remédieront avec un soin paternel à des griefs justement fondés, là où ils existent et sont présentés dans les voies légales, qu'ils rempliront les obligations que les lois de la confédération leur imposent envers leurs sujets, et feront disparaître de cette manière tout prétexte de résistance coupable aux ordres de l'autorité; et à ce que, d'un autre côté, ces mêmes gouvernemens donneront cours tout aussi peu à une condescendance hors de saison, dangereuse pour tout le corps germanique, et incompatible avec leurs obligations en qualité de membres de la confédération.

— On assure que le Wurtemberg et la Bavière n'ont pas voulu accéder à la demande qui a été faite par la confédération germanique de fournir un contingent de troupes.

SUISSE.

Le général de Witzleben, adjudant-général du roi de Prusse, a fait remettre à M. l'avoyer Fischer, à Berne, deux mille écus qui ont été recueillis à Berlin par un comité, et qui doivent être distribués aux Suisses qui ont combattu à Paris lors des événemens de juillet.

Le comité de secours institué à Berne a reçu de Neuchâtel 816 francs pour les gardes suisses blessés à Paris, et pour les veuves et orphelins de ceux qui ont été tués. (*Gazette de Lausanne.*)

— Des lettres de Zurich, que nous donnerons demain, nous annoncent qu'une fermentation non moins grande régnait dans le canton. Un rassemblement de 16,000 citoyens venait d'avoir lieu, et des résolutions énergiques avaient été prises pour la réforme de la constitution. (*Le Temps.*)

— On écrit, en date du 25 novembre :

« Nous sommes dans une crise terrible; mille bruits circulent ce matin. On assure que le gouvernement d'Angovie a dû se retirer; que dans les villages de ce canton on a planté partout des arbres de liberté ornés de rubans tricolores; on dit que la tranquillité est sérieusement troublée à Lucerne; on pense que le gouvernement de Zurich sera obligé de se retirer même avant la fin de la semaine. »

ANNONCES.

Messageries de la Belgique

643

DE DEVIS ET COMPAGNIE,

HOTEL DE HOLLANDE, A NAMUR,

A dater du 3 décembre 1830.

Les départsaurent lieu à dix heures et demie du matin pour Bruxelles; on y arrivera à six heures du soir, pour correspondre avec toutes les villes du royaume et l'étranger.

645. A louer pour le printemps de 1831, à La Plante, près de Namur.

1^o Une jolie maison de campagne avec écuries, remises et vaste jardin rempli d'arbres fruitiers, occupée par M. Dethy-Housiaux;

2^o Autre maison avec jardin occupée par M. Dumoulin, desservant.

3^o Une maison de jardinage avec écurie, jardin et verger non occupée.

S'adresser à M. Mohimont-Bivort, à Namur.

647.

AVIS IMPORTANT.

Le sieur Caras, artiste fumiste, annonce qu'il est à Namur depuis trois semaines et qu'il a déjà fait, et notamment chez M^{me} Kinart, M^{me} Waseige, Anciaux, notaire, Jakson, à Jambes, Doux fils, curé à Jambes, M^{me} de Savoie, beaucoup d'opérations, suivies de succès, dans les cheminées de tout genre, poêles et fournaux. Devant rester quelque temps ici, il prévient le public qu'il ne demande de salaire qu'en cas de réusite.

S'adresser chez M. Vierset, maître maçon, rempart Ad Aquam.

648. Jeudi, 9-décembre, à une heure, et le lendemain, pour compte d'un absent, M. Capelle-Michaux vendra un très-beau mobilier détaillé en l'affiche, apposée aux coins des rues de la ville de Namur.

649. Lundi, 13 décembre 1830, M^{lle} Louise de Noust fera vendre publiquement, chez M. Philippe, aubergiste à Bothey, 47 bonniers de biens patrimoniaux, sis à Balâtre.

La vente aura lieu en masse et en détail.

Les amateurs peuvent prendre connaissance du cahier des charges chez M. Isidore Fallon, avocat à Namur, chez le notaire de Lathuy, à Gembloux; et des renseignemens chez Libois, garde desdits biens, à Balâtre.

650. Vente d'une belle ferme à Auffer, canton de Rochefort, province de Namur.

Lundi 27 décembre 1830, à midi M. Ancelon de St. Hubert, fera procéder à l'adjudication définitive en un seul lot d'un corps de ferme situé à Auffer, consistant en logemens de maître et de fermier, bâtimens d'exploitation, jardins, 8 1/2 bonniers de prairies, 28 bonniers de terres labourables, et plusieurs bonniers de pâture.

Les bâtimens sont vastes, en bon état, construits en pierres et couverts en ardoises. Le corps-de-logis pourrait être converti à peu de frais en une résidence gracieuse et agréable, ou en établissement commercial.

La vente aura lieu à la ferme, par le ministère de maître Deseille, notaire à Auffer, à des conditions faciles de paiement.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, Rempart Ad Aquam, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

NAMUR, J. MÉJAN, ÉDITEUR, REMPART AD AQUAM.